CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 14 février 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présents, le Directeur général et greffier, monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe madame Julie Thérien.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La séance du conseil est tenue à huis clos en raison de la pandémie actuelle de la Covid-19.

2022-02-033 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LÉGISLATION

2022-02-034 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports :

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

2-1 Adoption de l'ordre du jour
2-2 Adoption des procès-verbaux
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er février 2022

3- ADMINISTRATION

3-1 Adoption des comptes municipaux – Janvier 2022
3-2 Engagement des dépenses – Février 2022
3-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 31 janvier 2022
3-4 Nomination de madame Julie Thérien – Directrice générale adjointe et greffière adjointe
3-5 Entériner l'embauche de monsieur Jean-Marie Gauthier - Adjoint à la direction
3-6 Avis de motion et dépôt du numéro 213-2022 **–** Projet de règlement pour l'exercice financier 2022 pour l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux
3-7 Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses des élus municipaux – Municipalités de moins de 5000 habitants – Scrutin du 7 novembre 2021
3-8 Affectations de crédit pour différents postes budgétaires
3-9 Clinique santé – Participation financière 2022
3-10 Demande au Gouvernement du Québec d'une programmation accès-logis
3-11 Municipalité du Canton de Low – Demande d'appui pour résoudre les problématiques de la téléphonie cellulaire
3-12 Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – Demande d'appui pour une demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) – Unis pour la faune
3-13 Renouvellement Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
3-14 Pompiers volontaires – Code d'éthique et de déontologie
3-15 Avis de motion – Projet de règlement numéro 214-2022 abrogeant le règlement 148-2016 afin d'édicter les normes applicables aux membres du conseil de la Ville de Gracefield - Code d'éthique et de déontologie en matière municipale
3-16 Avis de motion et projet de règlement 215-2022 abrogeant le règlement 149-2016 afin d'édicter les normes applicables aux employés de la Ville de Gracefield - Code d'éthique et de déontologie en matière municipale

4- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5-1 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour une demande de dérogation mineure dossier – matricules 4512-49-7019 et 4512-49-5816.
5-2 Préposé à l'urbanisme – Suivi
5-3 Nomination d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

5-4 Dossier matricule 4007-00-9908 – Demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec
5-5 ***Reporté*** - Poteaux et plaquettes pour numéros civiques – Soumissions reçues
5-6 ***Reporté*** - Lotissement – Dossier matricule 5108-85-7328

6- TRANSPORT

6-1 Achats de 4 pneus véhicule Venture – Soumission Pièces d'auto Kelly
6-2 Demande de soumissions par invitation écrite pour l'achat d'un camion en remplacement du camion accidenté (Ford Ranger)
6-3 Soumission pour la réparation du camion de vidange des boues de fosses septiques (camion numéro 17)
6-4 Ville de Maniwaki – Résolution 2022-02-021 – Étude pour la construction d'un 2e pont – Demande au Ministre des transports du Québec monsieur François Bonardel
6-5 Appel d'offres sur invitation écrite 2022-01 - Système de levage du garage municipal - Suivi

7- HYGIÈNE DU MILIEU

8- LOISIRS ET CULTURE

8-1 Tourisme Outaouais cotisation 2022
8-2 Entériner l'embauche d'un journalier temporaire aux Loisirs
8-3 Location d'un chapiteau et de chaufferettes – Randonnée d'autoneige

9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

9-1 Appel d'offres publiques pour l'achat de deux génératrices – Centre récréatif et communautaire et bureaux municipaux
9-2 Embauche d'un cadet apprenti pompier volontaire

10- **RAPPORT DE COMITÉS**

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12- **CORRESPONDANCE**

13- **VARIA**

14- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LÉGISLATION

2022-02-035 Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er février 2022

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

2022-02-036 Adoption des comptes municipaux / Janvier 2022

CONSIDÉRANT que les comptes municipaux pour le mois de janvier sont déposés :

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 552 227.40 $.

- Salaires nets : 139 028.67 $
- Liste sélective des chèques : chèques no 26326 à 26373 pour un montant de 140 326.84 $
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 980 à 1052 pour un montant de 178 861.13 $
- Liste des prélèvements : no 1382 à 1879 pour un montant de 94 010.76 $

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-037 Engagement de dépenses / Février 2022

CONSIDÉRANT les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de février 2022 ;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Administration	1 379.15 $
Transport	8 418.16 $
Loisirs et bibliothèque	566,83 $

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2022-02-037.

Que le Directeur général et greffier, monsieur Sylvain Hubert, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>Note au procès-verbal :</u>

Le dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales incluant les engagements financiers pour l'exercice terminé le 31 janvier 2022, soit pour la période du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2022 est déposé pour information aux membres du conseil.

2022-02-038 Nomination de madame Julie Thérien – Directrice générale adjointe et greffière adjointe

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de Directrice générale adjointe et greffière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De procéder à l'embauche de madame Julie Thérien au poste de Directrice générale adjointe et greffière adjointe à compter du 14 février 2022.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et le Directeur général et greffier, monsieur Sylvain Hubert à signer le contrat de travail de ladite personne, le tout selon les conditions énumérées en comité plénier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-039 Entériner l'embauche de monsieur Jean-Marie Gauthier - Adjoint à la direction

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Gracefield de nommer un adjoint à la direction ;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Marie Gauthier a débuté son emploi le 5 janvier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'entériner l'embauche de monsieur Jean-Marie Gauthier au poste d'adjoint à la direction.

Le directeur général pourra lui déléguer toutes les tâches qu'il juge à propos. Il aura également pour tâches, sous l'autorité du directeur général, de s'occuper des ressources humaines. Il est expressément convenu que, à titre d'adjoint à la direction, monsieur Gauthier n'a pas le pouvoir de donner des directives aux employés syndiqués.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le Directeur général et greffier, Sylvain Hubert à signer le contrat de travail de ladite personne, le tout selon les conditions énumérées en comité plénier, notamment quant au statut temporaire de ce poste.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du numéro 213-2022 – Projet de règlement pour l'exercice financier 2022 pour l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay donne un avis de motion et dépose le projet de règlement 213-2022, pour l'exercice financier 2022 pour l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'avis de motion et le projet de règlement déposé.

LES MEMBRES DU CONSEIL SONT D'ACCORD

<u>Note au procès-verbal :</u>

La liste des donateurs et rapport de dépenses des élus municipaux pour les municipalités de moins de 5000 habitants du scrutin du 7 novembre 2021 sont déposés.

2022-02-040 Affectations de crédit pour différents postes budgétaires

CONSIDÉRANT que des affectations de crédits sont nécessaires pour différents postes budgétaires ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De procéder à un transfert budgétaire d'un montant de 8 250.00 $ du poste 02 92139 840 (intérêts égouts) au poste 59 13112 000 (excédent de fonct. Affecté au bassin et un montant de 8 249.00 $ du poste 01 21231 003 (Dette secteur vidange bassin) au poste 59 13112 000 (excédent de fonct. Affecté au bassin.

D'autoriser monsieur le Directeur général et greffier, Sylvain Hubert, à signer tout document relatif pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-041 Clinique Santé – Participation financière 2022

CONSIDÉRANT la pertinence de la Clinique Santé Haute-Gatineau et la volonté du Conseil municipal de la soutenir ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une somme de 20 000.00 $ à la Clinique Santé Haute-Gatineau, le tout à titre de participation financière de la Ville de Gracefield, pour l'année 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02 042 Demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès-logis

CONSIDÉRANT que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

CONSIDÉRANT que 305 590 ménages au Québec dont 20 000 en Outaouais ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

CONSIDÉRANT que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

CONSIDÉRANT que la relance de l'économie québécoise et de l'Outaouais passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes ;

CONSIDÉRANT que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2.30 $ en activité économique dans le secteur de la construction ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, au ministre des Finances, M. Eric Girard, au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe avec une copie conforme à Logemen'occupe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-043 Municipalité du canton de Low – Demande d'appui pour résoudre les problématiques de la téléphonie cellulaire

CONSIDÉRANT la résolution municipale 274-12-2021 reçue de la municipalité du Canton de Low, concernant les problématiques de téléphone cellulaire sur le territoire de la municipalité du canton de Low ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield, appuie la municipalité du Canton de Low pour une demande d'aide financière pour régler les problématiques de la téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité du Canton de Low-18.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-044 Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – Demande d'appui pour une demande à la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) – Unis pour la faune

CONSIDÉRANT la résolution municipale 2022-01-R12121 reçue de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, concernant une demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la Gatineau (MRCVG) – Unis pour la faune ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield, appuie la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, concernant une demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la Gatineau (MRCVG), dans le but de trouver des solutions pour préserver les cerfs de Virginie.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-045 Renouvellement - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

CONSIDÉRANT la campagne de renouvellement et d'adhésion 2022 de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De renouveler l'adhésion annuelle auprès de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) du Directeur général et greffier, M. Sylvain Hubert au montant de 495.00 $ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement :

De procéder à l'adhésion de deux nouveaux membres auprès de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), soit celle de la Trésorière, Mme Jacqueline Boucher et de la nouvelle Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Mme Julie Thérien, au montant de 1 788.00 $ plus les taxes applicables, soit un montant de 894.00 $ chaque personne supplémentaire et que ce montant inclut une formation en ligne pour une première adhésion et d'autoriser le paiement.

De permettre au Directeur général et greffier, M. Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-046 Pompiers volontaires – Code d'éthique et de déontologie

CONSIDÉRANT les lois et règlements applicables en matière de droit municipal, notamment en matière d'éthique et de déontologie ;

CONSIDÉRANT les problèmes que cela pose en égard aux pompiers volontaires en interdisant à ceux-ci d'avoir des contrats avec la municipalité ;

CONSIDÉRANT le préjudice que cela crée pour les pompiers volontaires qui sont entrepreneurs ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De demander au MAMH de modifier le droit municipal québécois afin d'exclure les pompiers volontaires de l'application de ces dispositions.

De transmettre copie de cette résolution au MAMH, au député provincial de la circonscription de Gatineau, à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et aux municipalités locales de La Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion – Projet de règlement numéro 214-2022 abrogeant le règlement 179-2017 afin d'édicter les normes applicables aux membres du conseil de la ville de Gracefield - Code d'éthique et de déontologie en matière municipale

Monsieur le conseiller Alain Labelle donne un avis de motion et dépose le projet de règlement 214-2022, abrogeant le règlement 179-2017 afin d'édicter les normes applicables aux membres du conseil de la Ville de Gracefield – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'avis de motion et le projet de règlement déposé.

LES MEMBRES DU CONSEIL SONT D'ACCORD

Avis de motion et projet de règlement 215-2022 abrogeant le règlement 186-2018 afin d'édicter les normes applicables aux employés de la ville de Gracefield - Code d'éthique et de déontologie en matière municipale

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre donne un avis de motion et dépose le projet de règlement 215-2022, abrogeant le règlement 186-2018 afin d'édicter les normes applicables aux employés de la Ville de Gracefield – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'avis de motion et le projet de règlement déposé.

LES MEMBRES DU CONSEIL SONT D'ACCORD

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

<u>Note au procès-verbal :</u>

Suite à l'avis public paru dans le journal l'info de la Vallée, le Facebook de la Ville de Gracefield, toutes les personnes intéressées pouvaient faire parvenir une demande écrite au plus tard le 14 février 2022 à 12h00 à info@gracefield.ca ou sur la page Facebook de la Ville de Gracefield, en raison de la pandémie Covid-19. Aucune personne n'est intervenue ou a posé des questions relatives à la consultation publique sur cette demande de dérogation mineure sur les lots 5 410 892 et 5 410 901 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gatineau.

2022-02-047 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour une demande de dérogation mineure – Matricules 4512-49-5816 et 4512-49-7019

CONSIDÉRANT que le propriétaire des lots 5 410 892 et 5 410 901 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau, a demandé une dérogation mineure relative aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité de Wright, concernant la marge avant ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé au comité consultatif d'urbanisme les documents nécessaires pour traiter sa demande de dérogation ;

CONSIDÉRANT que la marge avant devant être respectée est de 12 mètres et que la demande de dérogation consiste à implanter son bâtiment à une distance de 8.89 mètres de la marge avant ;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure, suite à son analyse, ne porte aucunement préjudice au voisinage, ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles, des droits de propriétés voisins et que la bonne foi est présumée ;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure n'a pas encore fait l'objet de demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que la future construction devra respecter toutes les autres dispositions du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la présente demande selon sa résolution 2022-CCU-001 ;

CONSIDÉRANT les échanges entre les personnes du service de l'urbanisme au début de l'année 2021 avec le propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la résolution adoptée par les membres du Conseil pour appui à la CPTAQ prévoit que le propriétaire fusionne ses deux propriétés ;

CONSIDÉRANT que les plans déposés sont étalés sur les deux lots, suite aux informations reçues et que les membres du CCU considèrent que le propriétaire devrait fusionner ses deux propriétés mais sans lui obliger ;

CONSIDÉRANT l'autorisation accordée par la CPTAQ sur les deux lots rénovés 5 410 892 et 5 410 901 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau pour une superficie de 1 315 mètres carrés pour la construction d'un bâtiment résidentiel ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la présente demande, selon la résolution 2022-CCU-001.

D’autoriser la dérogation mineure sur les lots 5 410 892 et 5 410 901 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau relative aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité de Wright, soit pour la construction d’un bâtiment résidentiel empiétant dans la marge avant de 2.11 mètres et que la marge devient 8.89 mètres au lieu de 12 mètres.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-02-048 Préposé à l’urbanisme – Suivi

CONSIDÉRANT l’affichage du poste de préposé à l’urbanisme pour un poste permanent ;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil en comité plénier ;

CONSIDÉRANT qu’une personne s’est désistée par écrit, ayant fait parvenir une lettre au Directeur général et greffier ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, M. Sylvain Hubert pour procéder à l’embauche de l’employé 70-29 à titre de Préposé à l’urbanisme (poste permanent) de la Ville de Gracefield, échelon 2 pour le service de l’urbanisme.

Il est de plus résolu que les conditions d’emploi sont celles édictées à la convention collective en vigueur.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Monsieur le conseiller Alain Labelle demande le vote :

		Pour	Contre
Maire	Mathieu Caron s’abstient de son droit de vote		
Conseiller siège #1	Madeleine Caron	X	
Conseiller siège #2	Alain Labelle		X
Conseiller siège #3	Daniel-Luc Tremblay	X	
Conseiller siège #4	Mélanie Lefebvre	X	
Conseiller siège #5	Hugo Guénette	X	
Conseiller siège #6	Jean-Philippe Caron	X	

Le vote étant de 5 pour et 1 contre le traitement de cette résolution, conformément à l’article 53 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la présente résolution est adoptée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2022-02-049 Nomination d'un inspecteur en bâtiment et environnement

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée pour un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement (ou inspecteur adjoint) ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De procéder à l'embauche de M. Jonathan Hamel, au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement, à partir du ou vers le 28 février 2022.

Que M. Jonathan Hamel soit nommé, comme personne désignée conformément à l'article 120 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* chargé de l'application du règlement de contrôle intérimaire no. 2009-206 sur le territoire de la Ville de Gracefield.

Que soit conféré à M. Jonathan Hamel les pouvoirs de visite et d'inspection prévus aux règlements d'urbanisme et signer les permis et certificats.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi selon l'échelon 5.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-050 Dossier matricule 4007-00-9908 – Demande d'exclusion auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec

CONSIDÉRANT la demande reçue du propriétaire du lot rénové 5 410 718 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau portant le matricule 4007-00-9908 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield peut se prévaloir de ses droits pour demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour exclure une partie de la propriété ayant comme cadastre 5 410 718 qui est présentement située en zone agricole et en zone urbaine, le tout pour régulariser le dossier en question ;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole de M. Adrien Renaud, pour le lot rénové 5 410 718 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau portant le matricule 4007-

00-9908, le tout afin de régulariser le dossier du contribuable concerné.

De faire parvenir copie de la présente résolution à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire, Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

2022-02-051 Achats de 4 pneus véhicule venture – Soumission pièces d'auto Kelly

CONSIDÉRANT le devis reçu de Pièces d'auto Kelly pour l'achat de 4 pneus pour le camion numéro 42 ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser l'achat de 4 pneus pour le camion numéro 42, pour un montant de 1 088.00 $ plus les taxes applicables, le tout selon le devis 381719, daté du 14 janvier 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-052 Demande de soumissions par invitation écrite pour l'achat d'un camion en remplacement du camion accidenté (Ford Ranger)

CONSIDÉRANT le camion Ford Ranger a été déclaré perte totale lors d'un accident de la route ;

CONSIDÉRANT un appel d'offres par soumissions sur invitation est nécessaire pour l'achat d'un nouveau camion ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, M. Sylvain Hubert, pour aller en appel d'offres par soumissions sur invitation pour l'achat d'un nouveau camion en remplacement du camion Ford Ranger déclaré perte totale.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-053 Soumission pour la réparation du camion de vidange des boues de fosses septiques (Camion numéro 17)

CONSIDÉRANT le camion pour effectuer les vidanges des boues de fosses septiques nécessite une réparation, soit refaire le support à neuf ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 3 170.00 $ plus les taxes applicables pour la réparation du camion de vidange des boues de fosses septiques, soit de refaire le support à neuf par Usinage Richard Vallières, le tout selon la soumission déposée le 9 février 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-054 Ville de Maniwaki – Résolution 2022-02-021 – Étude pour la construction d'un 2e pont – Demande au ministre des Transports du Québec monsieur François Bonardel

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-021 reçue de la Ville de Maniwaki pour une étude pour la construction d'un 2e pont – Demande au Ministre des Transports du Québec, M. François Bonardel ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le maire Mathieu Caron, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield appuie la Ville de Maniwaki pour réaliser une étude pour la construction d'un 2e pont sur la rivière Désert dans la Ville de Maniwaki.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-055 Appel d'offres sur invitation écrite 2022-01 - Système de levage du garage municipal - Suivi

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2022-01 sur invitation écrite pour le système de levage du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a été effectuée le 10 février 2022 ;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield accepte la soumission de Pièce d'auto Kelly pour un système de levage au garage municipal au montant de 78 171.50 $ taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire.

De permettre au Directeur général et greffier, M. Sylvain Hubert, pour signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

2022-02-056 Cotisation annuelle 2022 - Tourisme Outaouais

CONSIDÉRANT l'information reçue de Tourisme Outaouais pour la cotisation 2022 au montant de 149.00 $ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De renouveler la cotisation annuelle 2022 auprès de Tourisme Outaouais au montant de 149.00 $ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Directeur général et greffier, M. Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-057 Entériner l'embauche d'un journalier temporaire aux loisirs

CONSIDÉRANT l'appel de candidature pour un journalier temporaire aux loisirs en remplacement de l'employé 32-0021, présentement en congé de maladie ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'entériner l'embauche de M. Augustin Landry à titre de journalier temporaire aux loisirs en remplacement de l'employé 32-0021, présentement en congé de maladie.

Il est de plus résolu que les conditions d'emploi sont celles édictées à la convention collective en vigueur.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-058 Location d'un chapiteau et de chaufferettes – Randonnée d'autoneige

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield souhaite contribuer à la venue de la Randonnée d'autoneige qui s'arrêtera à Gracefield le 19 février 2022 ;

CONSIDÉRANT que les organisateurs ont demandé à la Ville de Gracefield de louer un chapiteau et des chaufferettes qui seront installés au Resto Chez Martin pour accueillir les participants ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield a obtenu une soumission de Chapiteau Outaouais au montant de 950.00 $ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu ;

D'autoriser le paiement de 950,00 $ plus les taxes applicables à Chapiteau Outaouais. Le chapiteau sera installé le 18 février 2022 et retiré le 21 février 2022.

Monsieur le maire, Mathieu Caron président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-059 Modification de la résolution 2021-09-357 - Dépenses carnaval d'hiver 2022

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield organisera son Carnaval d'hiver le 26 février 2022 sur une journée condensée ;

CONSIDÉRANT qu'Escapade eskimo n'est plus disponible pour offrir l'activité des traîneaux à chien et que la Ville désire compléter le vide dans sa programmation ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield a obtenu un prix pour un spectacle de sculpture de glace de la part de BlizzArt sculpture enr. au montant de 1 050,00 $ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu ;

De modifier la résolution 2021-09-357 et de changer de fournisseur pour la programmation du Carnaval d'hiver 2022.

D'accepter l'offre de BlizzArt sculpture enr. pour un spectacle de sculpture de glace au montant de 1 050.00 $ plus les taxes applicables, le tout selon l'offre datée du 11 février 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-02-060 Appel d'offres publiques pour l'achat d'une génératrice pour le centre récréatif et communautaire

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres publiques est nécessaire pour l'achat d'une génératrice pour le Centre récréatif et communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu ;

De mandater le Directeur général et greffier, M. Sylvain Hubert, pour aller en appel d'offres publiques pour l'achat d'une génératrice pour le Centre récréatif et communautaire.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-061 Embauche d'un cadet apprenti pompier volontaire

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le manque d'effectif au sein de la Brigade incendie de la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur du service incendie, M. Michael Gainsford ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D’autoriser l’embauche de M. Jordan Lafrenière comme cadet apprenti pompier volontaire.

D’autoriser son statut d’apprenti jusqu’à la fin de ses études dans 3 ans.

D’autoriser le Directeur général et greffier, M. Sylvain Hubert, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est de plus résolu que les conditions d’emploi sont celles édictées à la convention collective en vigueur.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMITÉS

Comité activités de loisirs et bibliothèque

Comité Urbanisme et Office Municipal d’Habitation

Comité Logement en santé et R.I.A.M

Comité des Travaux publics

Comité du Service Incendie

Comité de Finances et du personnel

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :

Aucune question n’a été envoyée préalablement à la séance.

CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal :

Du 12 janvier 2022 au 14 février 2022

1. ESPACE MUNI. Organise une tournée provinciale à l’hiver.
2. MMQ. Soutient le développement professionnel.
3. CAMPAGNE ANNUELLE. Première promotion de la santé mentale. (Montréal)
4. AUX GOÛTS DU JOUR. Remerciement pour votre don de $175.00.
5. MMQ. Formation en ligne avec L’ADMQ.
6. JOUR DE LA TERRE. Trousse de communication pour promouvoir la campagne, relais de plantation.

7. MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS. MADA, QADA
8. RCJEQ, Créer des ateliers pour la jeunesse.
9. MOUVEMENT TSMQ. Promotion de la santé mentale.
10. SHQ. 53e Conférence du réseau Habitation et Francophonie.
11. ARBRE-ÉVOLUTION. Programme de reboisement social.
12. CONCEPTIONWMONSIEUR Favorisé autonomie alimentaire.
13. MMQ. Les risques de l'hiver
14. BENOIT DESHAYES. Gestion des résidus ultimes au Québec, zéro déchet.
15. UMQ. Plus de 80 projets municipaux innovants déposés.
16. VISAGES RÉGIONAUX. Nouveauté à partager.
17. MAISON DE LA FAMILLE. Reçu de $500.00
18. MFFP. Politique d'intégration du bois dans la construction.
19. UMQ. Consultations pré-budgétaires du Québec 2022.
20. UMQ. Appel de candidatures pour l'émission 2022 de la Bourse de recherche UMQ sur les municipalités québécoises.
21. ASSOCIATION PULMONAIRE. Campagne provinciale villes et municipalités contre **le radon** 2021-2022
22. AUX GOÛTS DU JOUR. Remerciement.

VARIA

2022-02-062 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Labelle et il est résolu :

De lever la présente séance à 20 h 04.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron	Sylvain Hubert, notaire

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire